Début du compte à rebours

Le traité étant entré en vigueur, plusieurs échéances importantes vont commencer à se rapprocher : délai de quatre ans pour détruire les stocks, de dix ans pour enlever les mines enfouies dans le sol. La Convention d'Ottawa établit également un cadre de coopération internationale encourageant les États parties à dispenser une assistance technique et financière aux pays touchés par ce fléau.

La quarantième ratification de la Convention (par le Burkina Faso), intervenue le 16 septembre 1998, a déclenché le compte à rebours : le traité allait entrer en vigueur le premier jour du sixième mois après le dépôt de la quarantième ratification. Les 45 pays qui avaient ratifié la Convention avant la fin de septembre 1998 en sont donc devenus États parties le 1er mars. Pour chacun des États signataires, la Convention entre en vigueur le premier jour du sixième mois suivant la date de ratification.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le premier ministre Jean Chrétien et le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy dévoilent une plaque commémorant l'entrée en vigueur de la Convention d'interdiction des mines. À cette occasion. près de 200 diplomates, parlementaires et représentants d'ONG se sont rassemblés au pavillon Lester B. Pearson, siège du ministère des Affaires étrangères.





PASSAGE RAPPORT DU CANADA SUR L'INTERDICTION DES MINES TERRESTRES PRINTEMPS/ÉTÉ 1999

Jeunes ambassadeurs: priorité à la mobilisation

La Jeune ambassadrice

Mélanie Gagnon et le maire de

Montréal, Pierre Bourque

l'action contre les mines (JAAM) œuvrent dans tout le pays pour informer les jeunes et mettre à contribution leur intérêt et leur désir d'agir en vue de débarrasser le monde des mines terrestres. Depuis Ottawa, Montréal, Winnipeg, Vancouver et Saint-John (Nouveau-Brunswick), les cinq Jeunes ambassadeurs ont mené des activités dans des écoles et auprès de groupes communautaires. Ils ont débattu des principaux aspects de la question des mines et de leurs effets complexes au moyen d'exposés interactifs, de

> Depuis notre dernier rapport, les JAAM ont concentré leur action sur la mobilisation des jeunes pour

les amener à participer activement à la campagne mondiale contre les mines. Cette action comprend deux volets principaux: 1) « Dansons pour vaincre la peur », une activité axée sur la sensibilisation au problème des mines et la cueillette de fonds, menée à travers le pays; 2) la tenue de colloques régionaux des jeunes, qui doivent avoir lieu en mai.

Jusqu'à présent, des activités ont été organisées à Ottawa, Montréal et Vancouver dans le cadre du programme « Dansons pour vaincre la peur »; d'autres doivent se dérouler à Winnipeg et à Saint-John. À

Ottawa, le 5 mars, des étudiants de 21 écoles de la région ont organisé un bal au Musée des Civilisations avec le concours de la Jeune ambassadrice Sophie Nichol Sauvé. Tous les fonds recueillis au moyen de la vente de billets pour cette manifestation ont été versés au Fonds

canadien d'action contre les mines terrestres pour contribuer au financement des opérations de déminage et à l'aide aux victimes.

Les Jeunes ambassadeurs ont également participé aux célébrations locales de l'entrée en vigueur du traité, le 1er mars. La semaine précédant cet événement a été ponctuée de diverses activités et plusieurs Jeunes ambassadeurs ont pris part à la Semaine de

> sensibilisation aux mines terrestres. La diffusion de renseignements au sujet des mines lors d'annonces dans les écoles, l'installation de présentoirs et la présentation de vidéos et des jeux de simulation pendant la pause du midi étaient au nombre des activités tenues durant cette semaine.

À Montréal, la Jeune ambassadrice Mélanie Gagnon a pris part à une conférence de presse à l'Hôtel de ville, au cours de laquelle le maire a réaffirmé le soutien de la ville à l'interdiction des mines.

La première année du programme des Jeunes ambassadeurs tire à sa fin. Les activités de l'année se clôtureront par cinq colloques régionaux des jeunes, qui se tiendront en mai sous le thème « Des jeunes au travail pour libérer le monde des mines antipersonnel ». Ces rencontres permettront aux jeunes d'établir des contacts en vue de créer un réseau national de jeunes pour l'action antimines.

Pour de plus amples renseignements sur les Jeunes ambassadeurs et sur les colloques régionaux, veuillez

communiquer avec le secrétariat en composant le (613) 241-4141 ou en envoyant un message électronique à l'adresse suivante:

ymaap@sympatico.ca. - Gail Zboch, secrétariat des JAAM

À droite, une affiche préparée pour faire la publicité des danses organisées par les Jeunes ambassadeurs

